



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 09/08/2024

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

Occupations de places par véhicule - sur
stationnement payant ou réglementé - avec
prestations municipales
AVENUE VICTOR HUGO
RUE ADOLPHE BILLAULT

pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur au 1 RUE ADOLPHE BILLAULT :
du 02/09/2024 au 14/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 5, AVENUE VICTOR HUGO,
sur une place.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

Occupations de places par véhicule - sur
stationnement payant ou réglementé - avec
prestations municipales
RUE ALAIN-RENE LESAGE

pour effectuer des travaux de pose d'un conduit de cheminée :
du 03/09/2024 au 04/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 12 sur 2 places

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALAIN-RENE LESAGE

À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 21/08/2024, en raison de travaux de peinture, le stationnement des
véhicules est interdit RUE ALAIN-RENE LESAGE conformément au plan ci-joint.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE HENRI MATISSE

À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 21/08/2024 en raison de travaux de peinture, le stationnement des
véhicules est interdit RUE HENRI MATISSE conformément au plan ci-joint

STATIONNEMENT
Secteur Nord Est, Secteur Nord /
Gare et Secteur Centre / Le Port
RUE SAINT-GILDAS

Le 19/08/2024, en raison de travaux de peinture, le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble de la RUE SAINTGILDAS.

STATIONNEMENT
Secteur Cliscouët
RUE YVES DE KERGUELEN

Le 02/09/2024, au 32 RUE YVES DE KERGUELEN, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement.

Le camion sera autorisé à stationner sur la chaussée, au droit du n° 32.

Secteur Ouest
réservation de stationnement pour
déménagement
RUE JEAN ET YVES TEXIER-LAHOULLE

le 14/08/2024, en raison d'un déménagement, le stationnement sera interdit face au n° 11 sur 3 places.

STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
RUE DE LA TANNERIE

Le 31/08/2024, en raison d'un déménagement, la circulation des véhicules est interdite RUE DE LA TANNERIE.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :
RUE DU MARECHAL LECLERC,
PLACE DU GENERAL DE GAULLE,
RUE SAINT-PATERN
PLACE CABELLO,

STATIONNEMENT
Secteur Ouest
RUE YVES NICOLAZIC

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, en raison de travaux de raccordement électrique, le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 1 et 3.

STATIONNEMENT - CIRCULATION
Secteur Nord Est et Secteur Nord /
Gare
RUE DU 35EME R.A.

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, en raison de travaux sur réseaux électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent :

Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 4 et 6

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ; la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux, sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé

STATIONNEMENT
Secteur Ouest et Secteur Sud Ouest /
Conleau
AVENUE DU MARECHAL JUIN, RUE RAOUL
FOLLEREAU, IMPASSE DU PETIT
CONLEAU, RUE MARC-JOSEPH MARIONDUFRESNE,
ALLEE JEAN-BAPTISTE
BOUVET DE LOZIER, RUE JULIEN-MARIE
CROZET, RUE JACQUES CASSARD et
ALLEE DU PARGO

A compter du 12/08/2024 et jusqu'au 16/08/2024, en raison de travaux d'ITV et de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales AVENUE DU MARECHAL JUIN, RUE RAOUL FOLLEREAU, IMPASSE DU PETIT CONLEAU, RUE MARC-JOSEPH MARION-DUFRESNE, ALLEE JEAN-BAPTISTE BOUVET DE LOZIER, RUE JULIEN-MARIE CROZET, RUE JACQUES CASSARD, ALLEE DU PARGO, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux soit par alternant et gérée par panneaux C18 + B15.
Les travaux se feront de nuit entre 20h30 et 6h00

Secteur Centre / Le Port
barrage de rue
RUE DE LA TANNERIE

Le 31/08/2024, barrage de rue RUE DE LA TANNERIE pour effectuer un déménagement.

Secteur Ouest
réserve de stationnement pour
déménagement
BOULEVARD DE LA PAIX

6 BOULEVARD DE LA PAIX

le 20/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 6 sur l'emplacement livraison.
réserve de stationnement pour déménagement